



*La Regrippière*

DEL- 2026 - 006

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 15

L'an Deux Mille Vingt-six, le jeudi 22 janvier  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,  
Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2026

**OBJET :**  
  
**SORTIES  
DÉCOUVERTES  
POUR L'ECOLE  
PRIVEE DU SACRÉ  
CŒUR POUR 2026**

**PRÉSENTS :** M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,  
Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., M CARETTE C.,  
M DUGUÉ V., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme  
HERBRETEAU M-A, Mme PASQUEREAU C.,

**EXCUSÉS :** M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L,  
M BAUDRY M., Mme LAMBERT B., M SOURISSEAU B.,  
Mme BARON A.,

**POUVOIRS :**  
M SOURISSEAU B. a donné pouvoir à M CAILLER R  
M BAUDRY M. a donné pouvoir à M EVIN P.  
Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme PASQUEREAU C.  
Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme FONTENEAU C.

**SECRETAIRE :** Mme FONTENEAU C.

-----  
Les 71 élèves de GS au CM de l'école privée du Sacré Cœur vont partir en classe découverte du 15 juin au 17 juin 2026.

Il est proposé de verser 20 € par élève de la commune et une seule fois dans leur scolarité. Il y a un élève qui a déjà perçu la subvention et 8 qui ne sont pas domiciliés sur la commune.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'allouer 20 € par élève soit 1 260 € (63 élèves)

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 26 JAN. 2026

Certifié exécutoire par le Maire  
Publié ou notifié le : 27 JAN. 2026

Pour extrait conforme au Registre  
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

LE MAIRE,  
Pascal EVIN

